



Délibération du Conseil Communautaire

Le mercredi 18 décembre 2024 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Tocane Saint Apre sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 13 décembre 2024 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	57	
Titulaires présents	46	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Christine Berthé – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier- Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Yves Mahaud – Corinne Ducoup -Philippe Bogaert -Alfred Gonnard – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond -Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye -Géry Denis -Gilles Mercier – Catherine Bezac-Gonthier - Laurent Casanave – Christine Laurent -Dominique Caillou - Catherine Esculier -Romain Perruchaud -Philippe Chotard -Jean-Pierre Chaumette – Pierre Guigné – Francis Duverneuil – Virginie Mouche -Joël De Luca – Gérard Caignard -Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Philippe Dubourg -Pierre Janailac -Denis Ferrand- Edwige Badel -Joëlle Saint Martin -Marion Lafaye -Patrick Lachaud- Muriel Morlion
Suppléants présents	2	Stéphane Faure pour la commune de Saint Victor David Boucard pour la commune de Verteillac
Titulaires absents	11	Lisa Boyer – Philippe Boismoreau -Joël Constant -Clément Lemerrier -Nicolas Platon -Christophe Rossard – Jean-Pierre Paretour -Priça Mortier – Jean-Claude Arnaud -Julie Bordet -Régis Defraye
Procurations	8	Lisa Boyer à Bernadette Bazinet Philippe Boismoreau à Francis Lafaye Joël Constant à Bruno Limerat Clément Lemerrier à Ludovic Gillaizeau Nicolas Platon à Catherine Bezac-Gonthier Christophe Rossard à Yves Mahaud Jean-Pierre Paretour à Joël de Luca Julie Bordet à Denis Ferrand

DELIBERATION N° 2024 /173 : (Code Nomenclature /7-8)**DATE : 18 DÉCEMBRE 2024****RAPPORTEUR : Jean-Didier Andrieux****OBJET : Participation 2024 des communes aux frais d'entretien de la voirie par le biais de fonds de concours**

Vu les articles L. 5214-16 V, L. 5215-26 du code général des collectivités territoriales (CGCT) aux articles L. 5214-16 V, L. 5215-26 et L. 5216-5 VI encadrant la pratique fonds de concours,

Vu les délibérations concordantes de communes,

Le conseil communautaire à l'unanimité décide de fixer les participations financières des communes au titre des frais d'entretien de la voirie intercommunautaire par le biais de fonds de concours selon le détail ci-après :

Communes	Montant communes €
Allemans	5 178,18
Bertric-Burée	2 958,96
Bourg-Des Maisons	2 958,96
Bouteilles-St-Sébastien	2 958,96
Celles	3 698,70
Cherval	3 698,70
Douchapt	3 698,70
Grand-Brassac	3 698,70
Lusignac	2 219,22
Nanteuil-Auriac-de-Bourzac	2 219,22
Riberac	1 849,35
Saint-just	591,79
Saint-Martin-de-Ribérac	3 698,70
Saint-Paul-Lizonne	1 479,48
Segonzac	739,74
ST-Victor	887,69
Vanxains	3 698,70
Vendoire	5 843,95
Villetoureix	4 438,44
Total	56 516,14

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 56

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Publié le 24/12/2024

Le Président de la Communauté
de Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet



Le secrétaire de séance
du 18 décembre 2024
Jean-Marcel Beau

Signé électroniquement le 23/12/2024 à
par Jean-Marcel BEAU

Signature numérique de Jean Marcel BEAU's Digital Signat
Vice-Président

Le 23/12/2024 15:07:03

